

## Règlement du Jeu «GRATTEZ GAGNEZ »

### ARTICLE 1 – SOCIETE ORGANISATRICE

**SOCIETE AFRIQUIA MAROCAINE DE DISTRIBUTION DE CARBURANTS**, par abréviation « AFRIQUIA SMDC », **Société Anonyme**, immatriculée au Registre du Commerce de Casablanca sous le numéro 26713, ayant son siège social à Rue Ibnou El Ouennane, Préfecture Aïn Sebaâ, Hay Mohammadi Casablanca-Maroc, dûment représentée aux fins des présentes par son Directeur Général Délégué Monsieur Saïd EL BAGHDADI (ci-après dénommée la « **Société Organisatrice** »)

### ARTICLE 2 – AGENCE MANDATEE

L'organisation et la réalisation du jeu sera assurée par l'agence, « **B2P**», immatriculée au Registre du Commerce de Casablanca sous le numéro 103761, ayant son siège social à N°25, Rue Chahid Diaa Arrahmane Bir Kacem – Rabat -Maroc en tant que prestataire de service pour le compte de la société AFRIQUIA SMDC, dans le cadre de l'exécution de ladite opération intitulée « GRATTEZ GAGNEZ ».

### ARTICLE 3 –Calendrier

La Société Organisatrice organise du **20/12/2017 au 01/01/2018** inclus, un jeu gratuit intitulé « GRATTEZ GAGNEZ », consistant en une animation en station pendant 13 jours. (ci-après dénommé le « Jeu »).

### ARTICLE 4 – STATIONS PARTICIPANTES

Ce Jeu se déroulera exclusivement dans les 64 stations participantes ci-après :

- Stations d'animation pendant 13j

Code	Direction Régionale	Nom officiel	Adresse
11	Agadir	AEROPORT AL MASSIRA	Aéroport Al Massira PK 56+750
1926	Agadir	FRARGA	RN n°8 PK 09+200, Douar Tagadirt, Commune Rurale Drarga, Préfecture Agadir
80	Agadir	TILILA	Entrée Agadir Siège Akwa
122	Agadir	TIKIOUINE	Route principale 13 tikiouine Agadir
37	Beni Mellal	BENI MELLAL 1	Boulevard Mohamed V Béni Mellal
70	Beni Mellal	GARE ROUTIERE	Bvd 20 ,A coté de la gare routière.
1297	Beni Mellal	KHENIFRA	Route principale 34 PK 161+795 Khenifra
1708	Beni Mellal	BENI MELLAL 2	Boulevard Mohamed V Béni Mellal
1928	Casablanca	BOUSKOURA 1	Sortie de Casablanca, route de Marrakech
1966	Casablanca	JORF LASFAR	RR 316 Commune rurale Moulay Abdellah

2	Casablanca	ALBOUSTANE	RP n° 36 PK 32+000 autoroute Casablanca vers Rabat
109	Casablanca	AL AZHAR	boulevard Mbarek ben Boubker Hammadi sidi Moumen Bernoussi
68	Casablanca	CASABLANCA	Autoroute de contournement de Casablanca Douar Lamzabiine Bouskoura
1388	Casablanca	MARCHE DE GROS	Angle 10 Mars et Abdelkader Essahraoui
1581	Casablanca	HAY RIAD	CENTRE COMMERCIAL MARJANE CT 1029
1531	Casablanca	AIN SEBAA 2	Lotissement Lahbayb n° 1 commune Ain Sebaâ
1524	Casablanca	DERB SULTAN	Route Mediouna Derb Sultan
25	Casablanca	OASIS	Route El Jadida et Oasis
1549	Casablanca	SALE 2	Tabrikt
102	Casablanca	AL MELIA	Boulevard Al Melia Hay Ruad
1298	Casablanca	HERMITAGE	Boulevard Panoramique et boulevard Nador l'Hermitage Casablanca
1929	Casablanca	AIN HARROUDA	RN 1 Municipalité de Ain Harrouda préfecture de Mohammedia
49	Casablanca	EL BERNOUSSI	Route de Rabat n°1 Sidi Bernoussi Casablanca
1865	Casablanca	BAB LAMRISSA	Municipalité Bab Lemrissa Salé
1907	Casablanca	CLUB LES CHENES	RN N°6 .PK 18+500.Jemâa Shoul Province Salé
1709	Casablanca	TEMARA	Avenue Hassan II Temara Centre
1313	Casablanca	AIN SEBAA 1	Commune Ain Sebaâ Casablanca
1447	Casablanca	JNANE AL MAAMOURA	RN n° 6 PK 23+400 Sidi Allal El Bahraoui
1330	Casablanca	SIDI MESSAOUD	RS 109 PK 10+000 Sidi Messaoud Casablanca
1824	Casablanca	SALE 1	LOTISSEMENT SAB ARRONDISSEMENT LAAYADA COMMUNE URBAIN SALE
12	Casablanca	ROUTE AZEMOUR	Angle boulevard Abi Rakrak et Ibnou Haitam quartier Hay Hassani
1414	Casablanca	AIN AOUDA	RP 22 km 27 Ain Aouda Temara-Skhirat
51	Casablanca	MOULAY ISMAIL	Boulevard Moulay Ismaïl ( cidana ) ex usine de cirage
21	Casablanca	ALLAYMOUN	Lotissement Mehdi route El Jadida Lissasfa
39	Casablanca	ROUTE EL JADIDA	Km 9 route de Casablanca vers El Jadida Lissasfa
5	Marrakech	PALMERAIE	RN 9 Lot. 4 avenue Abdelkrim El Khattabi km 3 sortie vers Casablanca
1529	Marrakech	ABDELKRIM AL KHATABI	Avenue Abdelrim El Khattabi Baladiat Al Manara
121	Marrakech	EL HADI A	Rocade de contournement de la Ville de Marrakech direction ville de Safi - Marrakech
23	Marrakech	ESSAOUIRA 1	Entrée Essaouira
1	Marrakech	MENARA	Route d'Essaouira Douar El Askar centre ville Marrakech
1462	Marrakech	BAB DOUKKALA	Bab Doukkala Marrakech
1877	Marrakech	ROUTE D'AGADIR	Sortie Marrakech route d'Essaouira Agadir

1523	Meknes	AIT OULAL	Guerroune Nord commune rurale Ait Oualal Meknès
1513	Meknes	ROUTE DE TAZA	Fès RN 6 vers Taza
1527	Meknes	FES 1	Ain Chkaf Fès
1548	Meknes	FES 2	Route de Sefrou
1899	Meknes	SOCIETE BAB FES	LOTISSEMENT MIAMI EL MEHDI III RTE AIN CHKEF
111	Meknes	MIAMI	RP n° 5055 Pk 03+800, Commune Rurale Ain Chkef, Province Moulay Yakoub, Préfecture de Fès.
126	Meknes	Riad El Menzeh	RN 13 PK230+670 Commune Rurale Mijjat Prefecture de Meknes
87	Meknes	RTE DE SEFROU	RR PK 12+100 Commune Ouled Tiyeb Province de Fès
40	Nador	NADOR 1	Route de Taouima sortie Nador
1547	Nador	NADOR 2	Commune rurale de Bouereg province Nador
106	Nador	TECHNOPOLE OUJDA	RN n° 2, Pk 564+400, Commune Rurale Ahl Angad, Préfecture Oujda Angad, Province d'Oujda
1971	Nador	ORIENTAL	Angle Boulevard Oued Eddahab & Boulevard Narjis, Préfecture Oujda.
1968	Nador	AL HOURIA	Rue N6 quartier el Houria Oujda
1522	Tanger	TETOUAN 2	Route Sebta vers Tétouan
1622	Tanger	FNIDEQ 1	Sortie de Fnidek vers Tétouan
88	Tanger	TANGER VILLE	QUARTIER CHARF - Route des abbatoirs - Tanger
113	Tanger	GOLF TANGER	Route de Rahrah - Commune de Tanger
24	Tanger	ZONE FRANCHE	Zone Franche Tanger
50	Tanger	ASSILA 1	Autoroute Assilah vers Tanger
67	Tanger	LARACHE 1	Autoroute de Kenitra vers Rabat
1669	Tanger	ROUTE DE RABAT	Route de Rabat-Tanger
1949	Tanger	ROUTE DE TANGER	ROUTE KSAR SGHIR

Les stations participantes disposeront d'un animateur qui distribuera des flyers et de tickets à gratter, à cet effet.

#### **ARTICLE 5 – CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant ou non résidant au Maroc, disposant d'un permis de conduire, et ayant effectué un achat de carburants à hauteur de 200 Dhs auprès de l'une des stations-service listées à l'article 4 ci-dessus. Sont exclus de participation à ce jeu les membres du personnel de la Société Organisatrice, de ses sociétés apparentées et des membres du personnel des sociétés gestionnaires du Jeu, ainsi que des membres de leurs familles.

#### **ARTICLE 6 – ANNONCE DU JEU**

Le Jeu sera annoncé sur les supports publicitaires suivants

- Les réseaux sociaux Facebook et Instagram, et ce à travers les pages officielles d'AFRIQUIA SMDC :  
<https://www.facebook.com/afriquia.official/>  
[https://www.instagram.com/afriquia\\_officiel/](https://www.instagram.com/afriquia_officiel/)

#### **ARTICLE 7 – DOTATIONS MISES EN JEU**

175 000 tickets grattez-gagnez seront mis en jeu dont 28 700 tickets gagnants, correspondant à :

<b>LOTS</b>	<b>Quantités</b>
Trio sécurité	1 200,00
Bon pour un lavage voiture légère*	4 600,00
Bon pour un café*	5 200,00
Lave glace	8 700,00
Antigel	4 000,00
Chargeur voiture	1 150,00
Mug avec couvercle	750,00
Bloc note + stylo	600,00
Stylos	1 500,00
Sac à dos	750,00
Gourde	250,00

\*A faire valoir dans l'une des stations listées au dos des flyers distribués par les animateurs.

La liste des stations pour faire valoir les bons « Lavage voiture légère » et « Café » se présente comme suit en version arabe :

<b>Cod e</b>	<b>Nom station</b>	<b>Adresse</b>	<b>Caf é</b>	<b>Lavag e</b>
50	ASSILA 1	Autoroute Assilah vers Tanger	X	X
80	Tilila	Entrée Agadir Siège Akwa		X
1876	Agadir ville	CHEIKH SAADI AGADIR	X	
122	Tikiouine	Route principale 13 tikiouine Agadir	X	
11	Aéroport Al Massira	Aéroport Al Massira PK 56+750	X	
28	Mazagan	Route de Casablanca vers El Jadida	X	X
2	AlBoustane	RP n° 36 PK 32+000 autoroute Casablanca vers Rabat	X	
68	Casablanca	Autoroute de contournement de Casablanca Douar Lamzabiine Bouskoura	X	X
7	Grande ceinture I	Boulevard Grande Ceinture	X	
109	Al Azhar	boulevard Mbarek ben Boubker Hammadi sidi Moumen Bernnoussi	X	X
51	Moulay Ismail	Boulevard Moulay Ismaïl ( cidana ) ex usine de cirage		X
92	tacharouk 1	AVENUE OKBA IBNOU NAFIA et ABDELKADER SAHRAOUI CASABLANCA		X
32	Al Fida	Boulevard Mohamed V	X	X

41	Aéroport Mohammed V	Aéroport Mohamed V Nouaceur	X	X
25	Oasis	Route El Jadida et Oasis		X
33	La Resistance	Boulevard La Résistance Casablanca		X
102	Al Melia	Boulevard Al Melia Hay Riad	X	
23	Essaouira 1	Entrée Essaouira	X	
67	Larache 1	Autoroute de Kenitra vers Rabat	X	X
83	Laayoun 1	AIRE DE SERVICE DE LAAYOUNE PK 281 ACCESSIBLE DANS LE SENS FES-OUJDA	X	X
6	Narjiss	Autoroute Kenitra vers Rabat PK 27+500	X	X
53	AlJazira	Route de Tanger Kenitra		X
1654	Kenitra	Entrée autoroute de Tanger	X	
34	Fedala	RS 111 PK 17+000 Mohammedia		X
40	Nador 1	Route de Taouima sortie Nador		X
71	Imintanout	Autouroute Agadir vers Marrakech	X	X
29	Chaouia	Autoroute de Settat vers Berrechid	X	X
60	Settat 1	Autoroute Casablanca-Settat	X	X
149	Cherrat	Commune Cherrate		X
108	Aéroport Beni Mellal	PK 452+300 KASABT TADLA BENI MELLAL COMMUNE OULED IYAICH	X	X
70	Gare routiere	Bvd 20 ,A coté de la gare routiére.		X
37	Beni Mellal 1	Boulevard Mohamed V Béni Mellal		X
2	AlBoustane	RP n° 36 PK 32+000 autoroute Casablanca vers Rabat		X
59	Bir Jdid 1	PK 64+150 autoroute Casablanca -El Jadida	X	X
101	Khatouate	OUAR LALALCHA OULAD ABDOUN ROUTE EL KHATOUATE KHOURIBGA		X
76	Route de Marrakech	Sortie de Settat vers Marrakech		X
1526	Tanger	Préfecture Tanger-Assilah commune urbaine de Tanger	X	
88	Tanger ville	QUARTIER CHARF - Route des abbatoirs - Tanger	X	X
24	Zone franche	Zone Franche Tanger	X	X
44	Mechlawa	RP 38 PK 42+22 Tétouan-Tanger		X
95	Melloussa	RP 4613 Commune rurale Melloussa Douar Ghedir Defla Préfecture Fahs Anjra Wilaya de Tanger	X	X
1527	Fes 1	Ain Chkaf Fès	X	
1548	Fes 2	Route de Sefrou	X	
111	Miami	RP n° 5055 Pk 03+800, Commune Rurale Ain Chkef, Province Moulay Yakoub, Préfecture de Fès.	X	X
133	Sidi Brahim	Lotissement n° 32 Quartier Industriel de Sidi Brahim Fès		X
116	Kelaa Seraghna 2	ENTREE DE VILLE KELAA SRAGHNA	X	X
1	Menara	Route d'Essaouira Douar El Askar centre ville Marrakech	X	

5	Palmeraie	RN 9 Lot. 4 avenue Abdelkrim El Khattabi km 3 sortie vers Casablanca	X	X
1324	Arrihab	RN 9 PK 230+532 Douar Ouled Ahmed Kalât Seraghna vers autoroute de Casablanca	X	X
69	ADM Contournement Marrakech	Autouroute Marrakech-Agadir	X	X
3	Bab El Kelaa	Route nationale n° 8 Ain Etti sortie de Marrakech route de Fès	X	
61	Sidi Bouatmane	Autoroute Marrakech-Casablanca	X	
121	El Hadi A	Rocade de contournement de la Ville de Marrakech direction ville de Safi - Marrakech	X	
82	Msoun	AIRE DE SERVICE DE MSOUN PK 149 ACCESSIBLE DANS LE SENS OUJDA - FES	X	X
115	Riad Ouisslane	Route de fès, sortie de Meknès Commune Ouisslane	X	X
126	Riad El Menzeh	RN 13 PK230+670 Commune Rurale Mjjat Prefecture de Meknes	X	X
17	Les Grenadiers	Autoroute Meknès vers Fès	X	X
1523	Ait Oulal (Marjane Meknès)	Guerroune Nord commune rurale Ait Oualal Meknès	X	
8	Les Oliviers	RS 316 PK 7+000 - PK 8+000 autoroute Meknès vers Rabat	X	X
47	Al Mahdia	Route Lbachaouia Al Mahdia Kasbah	X	X
106	Technopole Oujda	RN n° 2, Pk 564+400, Commune Rurale Ahl Angad, Préfecture Oujda Angad, Province d'Oujda	X	X
87	Rte de Sefrou	RR PK 12+100 Commune Ouled Tiyeb Province de Fès		X

En cas de force majeure ou en cas de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer la dotation gagnée par une dotation de nature et/ou de valeur équivalente.

Le gagnant ne pourra en aucun cas réclamer la contre-valeur en espèce de la dotation gagnée ou demander son échange contre d'autres biens ou services.

La dotation est nominative, et cessible, suivant la volonté du gagnant.

#### **ARTICLE 8 – MODALITES DE PARTICIPATION AU JEU**

Pour participer au Jeu, le participant doit :

- Effectuer un achat supérieur ou égal à 200 dhs de carburant AFRIQUIA dans l'une des stations participantes à l'opération de « GRATTEZ GAGNEZ » désignées à l'article 4 ci-dessus.
- Procéder au grattage du ticket à gratter, qui sera remis par l'animateur de l'agence B2P, après présentation du justificatif d'achat au niveau de la station participante, et/ou après confirmation du pompiste de la station.

La participation sera prise en compte au moment où la personne se présente auprès de l'animateur munie du justificatif d'achat supérieur ou égal à 200 dhs de carburant pour l'obtention d'un ticket à gratter.



## **ARTICLE 9 – MODALITES D'OBTENTION DE LA DOTATION**

Le jeu « GRATTEZ GAGNEZ » est un jeu instantané, et donc la remise de la dotation succède au moment du grattage.

Les gagnants recevront leurs dotations à la station où ils ont procédé à l'achat de carburant, et ne peuvent en aucun cas prétendre à une quelconque dotation auprès des autres stations participantes.

La Société Organisatrice veille au bon acheminement des dotations. En cas de dommages apparents, il appartient au gagnant d'émettre des réserves auprès du personnel de l'agence prestataire dans les trois jours suivant la réception de sa dotation.

Tout gagnant qui n'aura pas réclamé sa dotation passé cette date sera réputé avoir renoncé à celle-ci. Cette dotation pourra librement être remise en jeu par la Société Organisatrice, sans que celle-ci ne puisse voir sa responsabilité engagée de ce fait.

## **ARTICLE 10 – ACCEPTATION DU REGLEMENT ET ACCES AU REGLEMENT**

### **10.1 Acceptation du règlement**

La participation à ce Jeu entraîne l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Toute fraude, tentative de fraude ou non-respect du présent règlement entraînera la disqualification immédiate et automatique de son auteur, la Société Organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

### **10.2 Accès au règlement**

Le présent règlement sera déposé en l'Etude de Maître RACHID GUENNOUN, sise Casablanca, 391, Route Al Jamiaa (Ex Route El Jadida) C.P 20410, Notaire à Casablanca sis à Casablanca – peut être consulté par toute personne participant au jeu.

Le règlement est mis à la disposition, à titre gratuit, de toute personne qui en fera la demande.

## **ARTICLE 11 – ANNULATION/ MODIFICATION DU JEU**

La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler, de reporter, de prolonger, d'écourter ou de modifier partiellement ou en totalité la présente opération en cas de force majeure ou en cas de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté.

Si au terme du Jeu, l'ensemble des dotations n'a pas été attribué, la Société Organisatrice se réserve le droit de prolonger le Jeu.

## **ARTICLE 12 – DEMANDES DE REMBOURSEMENT**

Il est néanmoins expressément précisé que tout accès au jeu s'effectuant sur une base gratuite, sous condition d'achat, ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'achat de carburants au niveau des stations participantes est contracté par le client pour son usage du véhicule et que l'achat ne peut donner lieu à un remboursement et qu'il ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaires.

## **ARTICLE 13 – Contestation et réclamation**



En cas de contestation ou de réclamation relative à l'interprétation du présent règlement, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises à la Société Organisatrice par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de un mois maximum après la clôture du Jeu.

#### **ARTICLE 14 – Loi applicable**

Les participants admettent sans réserve que le simple fait de participer à ce jeu les soumet obligatoirement aux lois marocaines, notamment pour tout litige qui viendrait à naître à l'occasion du jeu objet des présentes ou qui serait directement ou indirectement lié à celui-ci.

#### **ARTICLE 15 – Dépôt du règlement**

Le présent règlement sera déposé au rang des minutes de l'Etude de Maître RACHID GUENNOUN, sise Casablanca, 391, Route Al Jamiaa (Ex Route El Jadida) C.P 20410, peut être consulté par toute personne participant au jeu.

**FAIT À CASABLANCA  
LE 18/12/2017**